



ARRETE N° 62 V / 2026
Portant alignement de Voirie

Vu la demande en date du 21 janvier 2026 par laquelle la SARL de Géomètres-Experts Fonciers ABCISSE GEO-CONSEIL, demeurant 3 rue des Coulis à Saint-Benoît (Vienne) demandant L'ALIGNEMENT, de la propriété cadastrée AR 6-8 sise impasse de la Pérouse, commune de Vouillé (Vienne), au droit de la parcelle cadastrée, section AR parcelle 5,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la Loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la Loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la Loi 83-8 du 07 janvier 1983,
Vu le règlement départemental de voirie du 19 décembre 2014 ;
Vu l'état des lieux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Alignement.

L'alignement a été défini selon plan de bornage réalisé le 04/12/2025 ci-joint.

ARTICLE 2 - Responsabilité.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 - Formalités d'urbanisme.

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4 - Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai d'un an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Vouillé, le 04 mars 2026

Éric MARTIN

*Par délégation du Maire,
L'adjoint*

François NGUYEN-LA

Commune de VOUILLE

Propriété de M. GROYER Nicolas

Section AR Nos 5-6-7-8 - Lieu-dit : " Perigny "

PLAN DE DELIMITATION

Le Géomètre-Expert

Coordonnées indépendantes			
Points	Nature des points	X	Y
I	Borne OGE nouvelle	1485077.38	6162849.11
J	Pied du muret de clôture	1485017.42	6162844.79
K	Angle de la clôture	1485019.79	6162862.79
L	Extrémité de l'axe du mur	1485021.90	6162899.80
M	Extrémité de l'axe du mur	1485028.46	6162899.37
N	Angle du mur	1485031.65	6162898.70
O	Borne OGE nouvelle	1485074.16	6162896.58
P	Borne OGE nouvelle	1485073.92	6162874.81

NOTA : Ce plan ne mentionne pas les servitudes qui pourraient exister.

Bornage effectué le 04/12/2025.

Plan de délimitation annexé au procès-verbal de délimitation de la propriété des personnes publiques dressé conjointement.

Échelle : 1/500



Dressé par le Cabinet ABSCISSE GÉO-CONSEIL (Société de Géomètres-Experts Fonciers)
anciennement Cabinet Biget - Saux et Cabinet Merle

3 Rue des Courlis - BP26
86281 SAINT-BENOIT Cedex
TEL : 05.49.01.37.77

16 Grand Rue
86500 MONTMORILLON
TEL : 05.49.91.16.55

Email : contact@abscisse-gc.fr

Email : montmorillon@abscisse-gc.fr

